

c) Lecturo des directives centrales et application par la cellule.

d) Tâches collectives de la cellule : participations à des manifestations, démarches auprès d'autres organisations, fêtes, ..

e) Collectage des informations pour la presse.

f) Tâches individuelles dans les milieux de travail, discussion et directives d'orientation. Il n'y a pas besoin de contrôler tous les camarades à chaque réunion, il suffit, ou celui qui a des tâches très urgentes : greve dans son usine, etc...

g) Discussion politique (d'après un B.I. ou la presse. Le plus souvent possible doit être présentée sous forme d'un rapport préparé par 1 ou 2 camarades.

h) Exposé et discussion d'éducation obligatoire. Préparé par 1 ou une équipe de camarades. Prévu longtemps à l'avance grâce à un plan général.

Naturellement, selon le moment, tel ou tel point peuvent être très court ou même disparaître et tel autre très long. Mais, un temps est prévu à l'avance pour chaque question. De toutes façons, les discussions sur les questions administratives doivent être très brèves.

Chaque décision doit être notée dans un cahier avec la date de réalisation. Leur réalisation sera régulièrement contrôlée.

Après les discussions politiques, les positions doivent être, autant que possible, précisées dans un court texte portant, les votes, s'il y a lieu.

- IV) Tenue de la réunion de cellule

La cellule se réunit en principe à jour et heure fixe, décidés d'un commun accord.

Elle a lieu dans un local public (café, permanence, maison de jeunes, etc...) ou privé.

Un président de séance est élu au début de chaque réunion. Il modifie l'ordre du jour selon les demandes de la majorité de la cellule. Il veille à la bonne tenue des débats, au respect de l'ordre du jour, tant en ce qui concerne les questions débattues, que le temps imparti à chacune d'elles. Il partage le temps de parole entre les camarades.

Tous les camarades acceptent son autorité pour veiller à la bonne tenue de la réunion.

.....